

# LE PETIT GERVAISIEN

Bulletin d'Informations Municipales de Saint-Gervais

*L'Agora près du Lavoir*



## Quelques pas...

... que vous aurez plaisir à faire autour de l'église par une journée ensoleillée. Les abords ont été réaménagés. N'hésitez plus : venez vous y promener pour découvrir l'agora, que vous verrez sous son plus beau jour d'ici la fin de l'année. Puis, en suivant le petit chemin, allez voir l'ancien lavoir. Quelques jeunes gens du village ont participé au printemps dernier à son entretien. Un bien joli coin de nature communal au cœur du bourg.

## 2011

### Une belle école pour la rentrée, mais pas seulement

- Personnel Communal
- Informations Pratiques
- Eau : le SPANC
- Finances : TPU & CET
- Travaux : École, Voirie
- Cœur Village: Achat et Projets

# L'éditorial

*Saint-Gervaisiennes, Saint-Gervaisiens,*



**A**près de longs mois d'attente,

J'ai le plaisir de vous présenter un nouveau bulletin d'informations municipales. Pour vous le livrer avant l'été, la «commission communication» s'est mobilisée. Il représente de longues heures de travail. Devant la difficulté que nous rencontrons à en publier plus d'un par an, nous vous proposons à partir de cette année une nouvelle formule : désormais, vous trouverez un bulletin annuel dans vos boîtes aux lettres, complété régulièrement par des feuillets d'information ponctuels et plus brefs.

Dans ce numéro, vous trouverez des détails sur quelques grands dossiers : la suite du chantier de l'école qui sera terminé avant la rentrée de septembre, la présence de la TNT à Saint-Gervais qui vous permet d'accéder à toutes les chaînes gratuites moyennant quelques manipulations techniques.

Je prends le temps de m'arrêter sur la question de la redevance incitative concernant les déchets : je sais que la mise en place du nouveau système de collecte des ordures a fait polémique. Néanmoins, je me dois de rappeler ici que trier ses déchets est un acte citoyen qui doit être considéré aujourd'hui comme normal. Devant l'urgence et l'ampleur des déchets que nous générons, il fallait de toute façon renouveler le système de gestion.

Vous trouverez également dans ce journal les réponses aux questions que vous vous posez à propos de l'assainissement : au Port, où le raccordement à la future station d'épuration se prépare. Soyez attentifs à cette question car vous aurez des travaux à prévoir sur votre propriété. D'autant que le creusement des tranchées sera l'occasion d'enfouir les lignes électriques si notre budget nous le permet.

Ceux qui ont un système individuel de traitement des eaux usées trouveront dans ces pages le détail de tout ce qu'il faut savoir sur la mise aux normes des installations.

Pour les aspects techniques de tous ces sujets complexes, nous vous accueillerons volontiers en mairie.



Je vous souhaite à tous un bel été. Gardons notre optimisme malgré la crise, et profitons des bonheurs simples de la vie à la campagne.

*Monique Faure*



# Personnel Communal

## LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE



Selon vous, quel est l'élément le plus indispensable au bon fonctionnement de la commune ?  
Le maire ? Le Conseil ? L'argent, qui est le nerf de la guerre ?  
Selon nous, c'est le ou la secrétaire de Mairie.

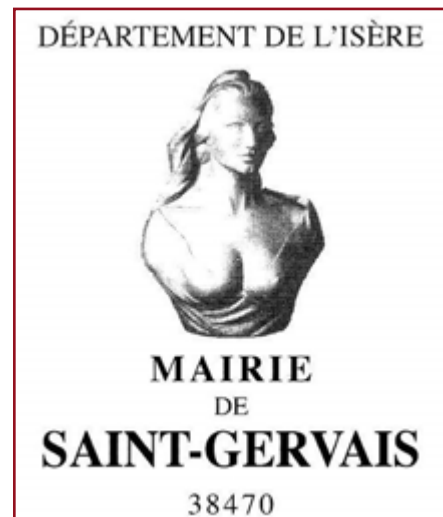
En effet, comme dans toutes les petites communes qui ne disposent pas de moyens très importants, nous faisons reposer sur une seule personne les fonctions d'État civil et d'urbanisme, les questions juridiques, sociales, comptables et bien d'autres encore. Autant de missions qui nécessitent des connaissances pointues et approfondies, une maîtrise parfaite des dossiers et des relations avec tous les partenaires, une rigueur et une réactivité à toute épreuve. Sans parler de l'accueil que l'on vous réserve spontanément pour répondre à vos demandes.

Pour toutes ces qualités, pour tout le temps passé, pour les conseils avisés, notre Conseil Municipal est heureux de pouvoir compter sur sa secrétaire de mairie.



Merci à Geneviève pour son grand dévouement...

Bienvenue à Delphine qui lui succède à ce poste-clef.



De gauche à droite : Audrey Guérin, directrice de l'école et institutrice de la petite section ; Agnès Kasnicki (grande section) ; Stéphanie Rameau (petite section les jeudis) ; Lucie Bouley (moyenne section) ; Isabelle Dubouchez Chabert (moyenne section).

Elles ont travaillé toute l'année en s'adaptant, avec leur équipe aux conditions particulières du chantier de l'école : bravo pour leur patience et bon courage pour les dernières semaines.



Service Technique : Voici le nouveau véhicule de la commune après son remplacement suite au vol de l'été dernier. Devant le véhicule vous reconnaissez M. Steve Halbout et Jonathan Reille qui est en contrat d'apprentissage à nos côtés. Leur tâche est vaste, réservez-leur le meilleur accueil.

# Informations

## Ligne de bus 5000

Pont-en-Royans / Grenoble gare (rive gauche) évolue.

Un doublement de la ligne à partir du pont de Trellins a pu être obtenu auprès du Conseil Général. La grille horaire prévisionnelle annonce deux arrivées à la gare de Grenoble : 7h45 et 8h45, et deux retours : départ à 17h30 et 18h15.

En juillet août, seuls les 7h45-17h30 circuleront.

Guettez la mise en service de cette ligne auprès de Translère.



## Composteur au cimetière

Depuis quelques semaines, la commune a mis en place un bac de compost au cimetière. Le constat est qu'il manque de matière fermentescible et qu'il y a trop de végétaux, ce qui empêche le processus de décomposition bien connu des jardiniers.

La commune va donc étudier une autre solution ; un container à végétaux pourrait être ajouté à la Toussaint par exemple.



Par ailleurs, la municipalité envisage l'implantation de compost de quartier pour les habitants ne disposant pas de l'espace nécessaire.

Un respect strict des dépôts devra être observé pour permettre une bonne hygiène des lieux et une fermentation correcte des déchets afin de ne pas nuire au voisinage.

Le compost ainsi produit pourra éventuellement servir aux usagers.

## SIVOM de la Drevenne

En hiver la neige s'invite sur notre commune et avec elle les désagréments que redoute l'utilisateur de la route. Le SIVOM avait la solution : un tracteur équipé d'une lame et d'une saleuse. Mais voilà, lorsqu'il neige à Saint-Gervais, il neige également à Rovon ! Cette année, il a été décidé que chacune des deux communes allait s'équiper : à Saint-Gervais, rachat du tracteur Landini au Sivom, et à Rovon achat d'un tracteur neuf et d'une lame. Un accord avec la commune de La Rivière pour l'achat d'une lame supplémentaire a également été conclu pour le déneigement des Travers.

La priorité de la commune reste le déneigement des grands axes avec salage des endroits dangereux et le trajet du ramassage scolaire.

## TNT à Saint-Gervais

Depuis le 16 octobre le ré-émetteur de Saint-Gervais qui dessert les communes de l'Albenc, Rovon, Saint-Gervais et Vinay est **en service**. Les multiplex suivants peuvent être reçus :

- R1 : France 2, France 3, France 5, France Ô, LCP/Public Sénat, Chaîne locale ou 2e programme régional de France 3
- R2 : i-Télé, BFM TV, Direct 8, Gulli, Direct Star, France 4
- R3 : Canal+ HD, Canal+ Cinéma, Canal+ Sport, Planète, TPS Star
- R4 : M6, W9, NT1, Paris Première, Arte HD
- R6 : TF1, Arte, LCI, Eurosport, NRJ 12, TMC, TF6

Pour recevoir ces programmes il faut disposer d'une antenne hertzienne (un râteau) dirigé sur le ré-émetteur situé aux Travers, et d'un équipement permettant de recevoir la TNT (soit un adaptateur TNT, soit un téléviseur récent).

**Il est également à noter que l'arrêt des émissions dites «analogiques» (non-TNT) a été planifié sur cet émetteur le 14 juin.**

Pour information : La société ITAS, ayant obtenu le marché pour la diffusion du multiplex R5 (TF1 HD, France 2 HD, M6 HD) et des chaînes cryptées sur le territoire de Vinay, a fait une demande de permis de construire pour l'installation d'un pylône de diffusion sur un terrain privé près du réservoir des Travers.



# Eau et Assainissement

## SPANC : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Cet organisme est chargé de vérifier la qualité des installations d'assainissement individuel, aussi bien pour les constructions neuves que pour l'existant (habitations anciennes). Les techniciens du SPANC sont à la disposition de tous les propriétaires et usagers pour les conseiller et vérifier le bon fonctionnement de leur installation d'assainissement individuel des eaux usées.

La loi LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) impose aux collectivités locales qui ont la compétence 'assainissement collectif et individuel', (c'est le cas de notre Communauté de Communes de Vinay) de vérifier avant le 31/12/2012 :

- \* le bon fonctionnement et l'entretien des installations réalisées avant 1999
- \* la bonne conception et exécution des installations plus récentes

Le conseil communautaire de juillet 2010 a décidé de confier la mise en œuvre de cette compétence à une société privée. Un appel d'offres a été lancé, et, parmi les quatre sociétés examinées, la commission d'appel d'offres réunie le 21 septembre 2010, a retenu le dossier de la société VEOLIA pour un montant de 151.570,00 €.

Ce choix a été approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire du 30 septembre 2010.



## EN QUOI CELA NOUS CONCERNE-T-IL ?

La Communauté de Communes de Vinay compte aujourd'hui environ 1900 abonnés concernés par cette vérification obligatoire. Le prix de revient d'une étude de l'installation est de 56 € HT (82 € HT – 26 € de subvention de l'agence de l'eau).

Trois cas de figure peuvent se présenter :

1- Vous êtes propriétaire d'un d'assainissement individuel non collectif.

Dans ce cas l'examen de votre installation vous coûtera 56 € HT.

2- Vous êtes propriétaire et vous allez créer votre assainissement individuel non collectif.

Dans ce cas l'étude de votre future installation vous coûtera 82 € HT et le contrôle de son bon fonctionnement 82 € HT, soit pour l'ensemble de l'opération 164 € HT.

3- Vous achetez une maison équipée d'une installation d'assainissement individuel vérifiée depuis plus de 6 mois. Dans ce cas, vous devrez subir une nouvelle vérification qui vous coûtera 56 € HT.

**En cas de non-conformité :** les installations sans nuisances pour l'environnement n'impliqueront pas nécessairement de travaux. Pour les autres, un délai de quatre ans sera accordé pour leur mise en conformité (sauf si les nuisances sont telles qu'il faut agir à plus court terme). Pour les habitants du Port, ce délai permettra d'attendre le passage du collecteur et de s'y raccorder [voir l'article relatif à l'assainissement]



Ne soyez donc pas surpris si des techniciens mandatés par la Communauté de Communes de Vinay vous contactent pour vous fixer un rendez-vous afin de vérifier le bon fonctionnement de vos équipements. Sachez également qu'une fosse toutes eaux ou fosse septique doit être vidangée tous les 4 ans.



# Un peu de Finance

## TOUT, TOUT, TOUT, ... VOUS SAUREZ TOUT SUR LA TP !

Initialement baptisée «Patente», la Taxe Professionnelle (TP) visait à taxer toute entreprise, sans distinction, depuis le modeste artisan jusqu'à l'exploitation industrielle la plus gigantesque.

Cet impôt était calculé selon 3 critères :

- \* la valeur du foncier de l'entreprise
- \* la valeur des équipements et le montant des investissements
- \* le niveau de la masse salariale

Ce mode de calcul avait cette originalité française, de pénaliser les entreprises

- \* qui se sont équipées de locaux bien adaptés à leur activité
- \* qui pratiquent une politique d'investissement technique
- \* et qui embauchent

Nombreux furent nos dirigeants élus, et parmi eux des plus célèbres, qui n'ont pas hésité à parler d'impôt «imbécile» puisqu'il pénalisait :

- \* ceux qui s'installaient bien
- \* ceux qui investissaient dans les équipements techniques indispensables
- \* et ceux qui embauchaient !

Mais, ce n'est pas pour autant qu'ils se sont privés de cette manne qui leur assurait depuis de longues années un matelas financier confortable ! Quelques réformes cependant, issues de gauche et de droite, ont quand même fini par exclure du calcul de la TP l'importance de la masse salariale des entreprises, critère générateur d'une politique de "non embauche" très nocive pour l'emploi.

Enfin aujourd'hui, la TP est effectivement supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sous sa forme actuelle, et chose rare, dans l'ensemble, tout le monde l'accepte !

Les raisons de ce consensus sont multiples :

- \* la taxe professionnelle (TP) n'existe dans aucun autre pays européen
- \* depuis 30 ans, droite et gauche admettent le caractère anti-économique de cet impôt
- \* il y a urgence à rétablir la compétitivité de notre industrie
- \* il faut supprimer la TP pour soutenir l'emploi
- \* il faut agir vite pour accompagner la reprise et faire face à la concurrence des pays émergents



### Oui, c'est vrai, la TP telle que nous l'avons connue n'existe plus. Mais :

Il faut trouver suffisamment d'argent pour dédommager les collectivités locales très dépendantes de cette ressource financière : convertie en TPU ou Taxe Professionnelle Unique dans notre cas.

Il faut donc lever un nouvel impôt dont l'effet sera :

- \* de diminuer les charges de nos entreprises afin de les rendre plus compétitives
- \* d'assurer aux collectivités locales une recette équivalente à l'ancienne TP
- \* de ne pas augmenter les autres impôts locaux (TH, FNB, FB)

Cet impôt miracle, c'est **la CET ou Contribution Économique Territoriale**



# TP, TPU, CET, Etc. !

## Contribution Économique Territoriale

Cette CET se compose de 3 parties :

|         |  |
|---------|--|
| la CFE  | Contribution Foncière des Entreprises            |
| la CVAE | Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises |
| l'IFER  | Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux |



La CFE est perçue par les communes ou collectivités territoriales, calculée à partir des bases foncières de l'entreprise. Son taux est fixé par les communes ou les collectivités territoriales.

La CVAE est une contribution qui concerne uniquement les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 500.000 €. Son taux est fixé par l'État. Il est le même sur tout le territoire et il est progressif jusqu'à 1,5%. Il est reversé aux collectivités territoriales (26,5%), aux départements (48,5%), et aux régions (25%) . Il faut noter que les départements reversent aux communes le produit de la part départementale des TH FB et FNB des communes.

À cette CVAE, il faut adjoindre :

l'IFER, (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), frappant les activités non délocalisables (énergies, télécoms, transports ferroviaires) pour limiter le gain consécutif à la suppression de la TP.

Enfin, dans le cas où les produits de la CFE et de la CVAE ne couvriraient pas la perte financière entraînée par la disparition de la TP, les communes, ou communautés de communes, percevront une indemnité compensatoire relais qui leur permettra de disposer du même produit fiscal que celui de l'ancienne TP. Ainsi, elles pourront voter les taux d'impôts locaux sereinement, y compris le taux de CFE. C'est notre cas !

### En conclusion il faut retenir que :

1- Les collectivités locales ont disposé (jusqu'à aujourd'hui !...) **des mêmes ressources** que du temps de la taxe professionnelle. Ces ressources proviennent de la CFE + la CVAE + la part départementale des TH, FB, et FNB + l'indemnité compensatoire de l'État, pour conserver le niveau de l'ancienne TP.

2- Tous les secteurs d'activité sont gagnants, sauf l'énergie et les activités financières. Pour l'industrie, l'allègement est de 32%, soit nettement plus que la moyenne (22%).

Par ailleurs, les PME bénéficieront du barème progressif de la CVAE, et les TPE (Très Petites Entreprises) jouiront d'une réduction d'impôts de 1000 € par an ; elles seront les grandes gagnantes de la réforme (les entreprises de moins de 3 M€ de chiffre d'affaires verront leur charge fiscale réduite de 50 à 60%).

C'est de la magie !... cherchez les généreux donateurs !



### Budget Primitif 2011 de Saint-Gervais

|   |             |
|---|-------------|
| Budget de fonctionnement équilibré à :                | 448 707,63€ |
| Budget d'investissement équilibré à :                 | 707 340,15€ |
| Note : donation compensatoire de TP pour St-Gervais : | 106 178,00€ |

### Taux 2011

|                   |        |
|-------------------|--------|
| Taxe d'habitation | 12,20% |
| Foncier bâti      | 17,20% |
| Foncier non-bâti  | 41,00% |

# Travaux - École



Quelques bénévoles, aidés par le conseil municipal, ont entrepris la sauvegarde de la chapelle de N.D. d'Armieu. Hélas, des mouvements de terrain (éboulements de rochers) nous ont contraints à abandonner provisoirement la restauration du site. Bricoleurs et bénévoles seront les bienvenus dès la reprise du chantier.



Les travaux de l'école ont bien avancé. Le calendrier a été respecté par les entreprises, sous l'œil vigilant de l'architecte Claude Bernard, et le budget prévu n'a pas été dépassé, à notre grande satisfaction. Les enseignants disposeront donc des locaux quelques temps avant la rentrée, et les enfants découvriront leur tout nouvel environnement dès le premier jour d'école.



Ce qui est fini au 15 mai alors que nous écrivons ces lignes :

- l'office et la salle de restauration
- l'enrobé de la petite cour devant la cantine
- la classe n°1

A la fin des vacances de printemps, le préfabriqué a été démonté, permettant la poursuite normale des travaux de la cour.

Sur ce croquis vous voyez également la galerie qui est en cours de réalisation



Ce qui reste à faire cet été : la cour-sive, les classes 3 et 4 ainsi que l'entrée et les sanitaires dans le nouveau bâtiment. Enfin : l'accueil, le bureau de la directrice et la salle du personnel, la rénovation de la cour et du préau, le jardin.

Nous vous donnons rendez-vous pour une inauguration en présence des enfants au mois de septembre.

## Horaires de tonte, travaux de jardin, et feux de jardin.

L'usage de tous les appareils susceptibles de causer une gêne sonore n'est autorisé qu'aux horaires suivants : les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ; les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. En outre, par décision préfectorale, le brûlage des déchets végétaux est interdit sauf dérogation pour le bois sec, sous certaines conditions (voir arrêtés sur le site de la commune)



# Cœur Village



## Acquisition du tènement Tryoulère

154.469,42€

C'est une opportunité qui s'est présentée à la commune. Elle permettra de concrétiser les réflexions sur le Cœur Village. Des possibilités à coût modéré sont à l'étude avec le concours du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement). Il s'agit, pour Saint-Gervais, de poursuivre une évolution respectueuse des besoins de la population.

Nous recevons de fréquentes questions sur le devenir de la Cure. Pour tout dire, le conseil s'interroge également, non par manque d'attention, d'efforts ou de réflexions, mais pris d'un côté par le devoir de conservation et de mémoire, et de l'autre par le désir de réhabiliter ce lieu pour en faire un endroit utile et convivial et pour le mettre en valeur. Il est possible que ces deux intérêts soient conciliables, c'est ce que nous souhaitons et nous y travaillons.

Bien entendu la réalisation ne sera pas immédiate ; les dépenses de la commune doivent rester à la hauteur de nos moyens : un gros chantier à la fois.



# Au Port

## Covoiturage : Parking

La municipalité a décidé la création d'un parking pour le covoiturage.

Emplacement : entre le Pont de Saint-Gervais et le ruisseau du Versoud sur les berges de l'Isère.

## Assainissement

Notez que l'assainissement au Port est maintenant prévu pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2011 et l'année 2012 :

pose du tuyau collecteur, branchement des habitations, installation du poste de refoulement qui renverra les eaux usées à la future station commune avec Rovon.

Il est également prévu la réfection du maillage d'alimentation en eau potable au Port.

## Éclairage et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Contrairement à nos attentes, le SE38 a reporté le projet d'enfouissement des lignes à une date non communiquée. Aucun chantier d'enfouissement ne sera donc entamé cette année.


## Carrefour N1532 - D35/Route de l'École

L'aménagement de ce carrefour est toujours d'actualité. Il fait maintenant partie d'une étude globale des déplacements, embranchements et aménagements de la N1532 par le CG38.

# Etat Civil

depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010

## Naissances :



|                                  |                   |
|----------------------------------|-------------------|
| ROUVRE Esteban, Jean             | 14 janvier 2010   |
| LAPORTE Léo, Alain, Patrick      | 01 avril 2010     |
| BARBE Maël et BARBE Charly       | 19 juin 2010      |
| GRISOLANO Olivia, Manon          | 21 juillet 2010   |
| PUILLET Teana, Elyne             | 21 août 2010      |
| GARAULT Mathieu                  | 16 septembre 2010 |
| MACARI Nathan, Philippe, Mickaël | 16 décembre 2010  |
| MAJAL Gaby, Robert, Pascal       | 02 janvier 2011   |
| COMMARET Gabin, René             | 27 janvier 2011   |
| JULLIEN Emma, Lise               | 13 mars 2011      |
| MERESSE Ethen, Noa               | 15 mars 2011      |
| TRIOULEYRE Emmy                  | 15 avril 2011     |

## Mariages :



|  |                 |
|--|-----------------|
| ABDELAOUI Ahmed & CONTI Audrey           | 16 janvier 2010 |
| BRETAUDEAU Thomas & WOLOWSKA Magdalena   | 17 avril 2010   |
| COLLOT Jérôme & SARLES Magalie           | 07 août 2010    |
| TODESCHINI Frédéric & HAMMOUDI Françoise | 05 mars 2011    |

## Décès :



|                                |                 |
|--------------------------------|-----------------|
| GLENAT Joséphine               | 07 février 2010 |
| GIRARD François                | 23 février 2010 |
| BUISSON René                   | 19 avril 2010   |
| GERBOUD Alma, veuve ROUX       | 03 mars 2011    |
| ACHOUR Antoinette, veuve GERIN | 25 mars 2011    |



### LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Maison de la Drevenne, Salle des fêtes de Saint-Gervais,  
Réservations, tarifs et conditions

au Secrétariat de la Mairie

04 76 64 77 06

Salle des fêtes de Rovon : 04 76 64 76 62

Salle des fêtes de Cognin : 04 76 38 31 31

# Mémento : Services

## Bibliothèque - Route des écoles

lundi 16h30 à 19h00, mercredi 15h30 à 18h00, jeudi 16h30 à 19h00  
 tél.: 04 76 36 13 69 ou 04 76 36 55 21

**Réservations des salles des fêtes et de la Maison de la Drevenne**  
 elles se font auprès du Secrétariat de la Mairie

## Classes maternelles à Saint-Gervais

tél.: 04 76 64 78 87

## Classes de CP, CE1 & CE2 à Rovon

tél.: 04 76 64 72 75

## Classes de CE2, CM1 & CM2 à Cognin-les-Gorges

tél.: 04 76 38 16 95

## Syndicat Scolaire Intercommunal, Cantine, Garderie

contact : Mme Martinez Isabelle (Agence postale de Cognin)  
 tél.: 04 76 38 31 00

## Communauté de Communes de Vinay (CCV)

<http://ccvinay.sud-gresivaudan.org>  
 tél.: 04 76 36 86 26

## Relais des Assistantes Maternelle (RAM)

tél.: 04 76 36 92 10

## Service Animations Jeunes (SAJ)

contact : CCV 04 76 36 86 26

## Centre de loisirs

tél.: 04 76 36 92 10

## École de musique

rue des Écoles - 38470 Vinay  
 tél.: 04 76 36 69 78

## Église - Offices religieux

contact : Mme Romeyer-Dherbey Gisèle  
 tél.: 04 76 64 78 08

## TransIsère - <http://www.transisere.fr>

tél.: 0820 08 38 38

## SITCOM - <http://sitcom.sud-gresivaudan.org>

tél.: 04 76 38 66 03

## Architecte conseil : M. Philippe Amette

tél.: 04 76 36 86 26

## Gendarmeries

Saint-Gervais : 04 76 64 78 17

Vinay : 04 76 36 70 17

Tullins : 04 76 07 00 17

<http://saint-gervais.sud-gresivaudan.org>



## Secrétariat de Mairie

lundi : accueil téléphonique  
 mardi : 9h à 12h30 & 13h30 à 19h  
 jeudi, vendredi jusqu'à 17h  
 tél.: 04 76 64 77 06  
 fax : 04 76 64 72 79  
 Serv.techniques : 06 84 38 15 00  
 mail : [mairie.st-gervais@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-gervais@wanadoo.fr)

## Permanences du Maire

mardi de 14h à 18h, lundi et jeudi  
 après-midi sur RDV  
**Adjoints** : vendredi de 15h à 17h



## Agence postale

lundi, mardi, jeudi, vendredi  
 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30  
 samedi de 9h à 12h  
 tél.: 04 76 64 78 00

Levées du courrier à 15h,  
 11h le samedi

## Déchèterie de Vinay

du lundi au jeudi de 13h30 à 18h  
 vendredi et samedi de 9h à 18h  
 tél.: 04 76 36 79 29

|                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| <b>Pompiers</b>             | 18            |
| <b>Police</b>               | 17            |
| <b>SAMU</b>                 | 15            |
| <b>Depuis un portable :</b> |               |
| <b>un seul numéro,</b>      | <b>le 112</b> |

## UN PEU D'HISTOIRE

Le saviez-vous ? Saint-Gervais n'a pas toujours porté ce nom. Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le petit village d'Armieu se pressait autour d'un fort dont on peut encore apercevoir les vestiges sur la colline qui domine la vallée et la chapelle du même nom.

Il fut occupé par les protestants lors des guerres de religion. C'est un général des armées catholiques qui l'attaqua et le détruisit complètement en 1577.

Les villageois se réfugièrent alors auprès de l'église consacrée à Saint-Gervais et Saint-Protas, en contrebas, adoptant le nom du premier pour leur nouveau bourg.

Vous pouvez aller voir les ruines du fort en prenant la route des Écouges. Dans la première épingle, un petit chemin monte sur votre gauche. Il ne vous reste qu'à parcourir quelques mètres pour découvrir la vue depuis ce promontoire à la position incontestablement stratégique.

Source : Patrick Ollivier-Elliott, *Vercors, Safari patrimoine, La Fontaine de Siloë*, 2010

Un ouvrage intéressant pour découvrir la région... et au-delà



<http://saint-gervais.sud-gresivaudan.org>

Pour tout renseignement sur les procédures administratives, droits, démarches, etc., vous pouvez contacter le Secrétariat de la Mairie 04.76.64.77.06 ou bien : 'Service-Public'



Si vous souhaitez apporter vos commentaires sur le contenu de ce bulletin ou sur le site internet, veuillez s'il vous plaît nous adresser un courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Gervais  
Commission Communication  
11, place du Village  
F-38470 SAINT-GERVAIS

Directeur de Publication :  
Mme Monique Faure, Maire de Saint-Gervais  
Rédaction : La Commission Communication  
Imprimerie SAVIGNY, F-38470 Vinay  
Impression : Juin 2011



Composition, mise en page : Mme C. Jullien et M. O. Le-Briz  
Logos & Sigles. : Service-Public, SPANC, SICTOM, La Poste  
Concours, un logo pour St-Gervais (p11) : Famille Rodriguez  
Crédit Photos : Mairie de Saint-Gervais, VEOLIA  
Esquisses : messieurs Claude Bernard et M. D.